

Décision

Générale

colonial

Décision n° 965 fixant la date de réunion de la commission paritaire de conciliation

n° 965

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 septembre 1950

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1950

Date du numéro
30 septembre 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1944 rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 22 mai 1936 réglementant le travail des autochtones en Côte française des Somalis

Vu la décision n° 964 du 26 septembre 1950 instituant une commission paritaire de conciliation

Sur proposition de M. le Délégué dans les fonctions d'inspecteur du travail et de M. le Président, de l'office du travail,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

La commission paritaire de conciliation instituée par décision n° 964 du 26 septembre 1950 se réunira au bureau des services économiques et de l'inspection du travail le vendredi 29 septembre 1950 à 9 heures, à l'effet d'étudier et de s'efforcer d'obtenir le règlement amiable du conflit opposant les salariés autochtones de la Compagnie générale de l'Est africain à la direction de cette entreprise. Art. 2.— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.